



LumiTreo™ Traitement fongicide de semences

GROUPE 3, 11, 49 FONGICIDES

SUSPENSION

À VENDRE ET POUR UNE UTILISATION SUR LE SOJA

Un produit de traitement des semences pour la protection contre le complexe de maladies des semis (fonte des semis, brûlure des semis, pourriture des semences et pourriture des racines) causée par *Fusarium spp.*, *Rhizoctonia solani* et *Phytophthora sojae* et la pourriture des semences causée par *Aspergillus spp.* et *Penicillium spp.* dans le soja.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

COMMERCIAL- AGRICOLE

PRINCIPES ACTIFS:

Ipconazole 76 g/L

Picoxystrobine 76 g/L

Oxathiapiprolin 230 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0.019% à titre d'agent de conservation.

OU

Ce produit contient du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.0011% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.00037% à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 34528 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 à 1500 L

Ce produit ne contient pas de matière colorante. Une matière colorante appropriée doit être ajoutée lorsque ce produit est appliqué. Les règlements relatifs à la Loi sur les semences doivent être strictement respectés lorsque ce produit est utilisé. La semence doit être colorée de façon évidente lors du traitement.

Le traitement de semences commercial (les installations et les systèmes de traitement mobiles) avec un système de transfert fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage, et l'équipement de traitement en circuit fermé seulement est autorisé. Le transfert ouvert est interdit dans le traitement de semences commercial.

Le traitement à la ferme avec le transfert ouvert, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage, et l'équipement de traitement en circuit fermé seulement est autorisé.

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, AB

T2C 5G9 1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- **Pour le traitement de semences commercial :** Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations et pour effectuer toute autre activité impliquant la manipulation de semences traitées.
- **Pour le traitement de semences à la ferme:** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, le nettoyage et les réparations.
- **Pour l'ensemencement des semences traitées:** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant la manipulation et l'ensemencement des semences traitées. Un tracteur à cabine fermée est requis lors de l'ensemencement de semences traitées. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée.
- Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection personnel (ÉPP). S'il n'existe aucune directive pour les éléments lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPP des autres vêtements à laver.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide y pénètre. Puis les laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Ne pas utiliser la semence traitée pour l'alimentation animale ou humaine, ou pour la production d'huile.
- Appliquer ce produit seulement de manière à ne pas exposer les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls des travailleurs portant un équipement de protection individuelle peuvent rester dans l'aire de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque l'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques.
- TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Toutes les semences renversées ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou autrement nettoyées de la surface du sol.
- Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

RESTRICTIONS POUR LA ROTATION DES CULTURES

La liste suivante de cultures et de groupes de cultures peut êtreensemencées immédiatement après la récolte:

Canola, colza, moutards, maïs, soja, luzerne, grains céréaliers (blé, avoine, orge), sous-groupe de cultures de petits fruits de plantes naines (fraises), group de cultures de légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica, groupe de cultures de légumes-bulbes (oignons), groupe de cultures de cucurbitacées (concombre, melons, courge), groupe de cultures de légumes-fruits (tomate, poivron), groupe de cultures de légumes-feuilles (laitue, cèleri, épinard), groupe de cultures graines vertes ou sèches de légumineuses, arachides, sous-groupe de cultures de légumes-racines (carotte, radis, navet), betterave à sucre, tournesol, légumes-tubercules et légumes-cormes et feuilles (pommes de terre).

Toutes les autres cultures ne peuvent pas êtreensemencées jusqu'à 12 mois après l'ensemencement des semences traitées avec LumiTreo™.

ÉTIQUETAGE DE LA SEMENCE TRAITÉE

Tous les sacs contenant de la semence traitée doivent être étiquetés ou identifiés comme suit :

- Ces semences ont été traitées avec le LumiTreo qui contient de l'Oxathiapiprolone, Ipconazole, et Picoxystrobine.
- Ne pas utiliser pour la consommation humaine ou animale ou pour la production d'huile.
- Entreposer loin des aliments destinés à la consommation animale et d'autres denrées alimentaires.
- Pour manipuler la semence traitée, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques des chaussettes et des chaussures. Un tracteur à cabine fermée est requis lors de l'ensemencement de semences traitées.
- Toxique pour les organismes aquatiques.
- Éliminer de façon sécuritaire le surplus de semences traitées. Une fois terminée, les semences traitées restantes peuvent être semées en double en bouts de champ ou enterrées loin des sources d'eau, selon les exigences locales.
- Éliminer les emballages de semences selon les exigences locales.
- TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Toutes les semences renversées ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou autrement nettoyées de la surface du sol.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Entreposer le produit dans son contenant original seulement, loin des pesticides et fertilisants. Ne pas utiliser ou entreposer dans ou autour de la maison. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES

1. Après utilisation, retourner le contenant au point d'achat ou à tout endroit désigné à cette fin.
2. Ce contenant ne doit être rempli à nouveau qu'avec le même produit, chez des agents autorisés.
3. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
4. Avant de remplir à nouveau, inspecter à fond afin de déceler toute trace éventuelle de dommage.
5. Après le remplissage et avant de déplacer ou transporter le contenant, vérifier pour la présence de fuites.
6. Ne jamais remplir ou transporter des contenants endommagés ou qui présentent des fuites.
7. Si le contenant n'est pas destiné à être rempli à nouveau, le retourner au point d'achat.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le LumiTreo est une suspension aqueuse qui est appliquée comme traitement de semences pour protection du soja contre les maladies des semences et des semis en début de saison.

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne contient pas de matière colorante. Une matière colorante appropriée doit être ajoutée lorsque ce produit est appliqué. Les règlements relatifs à la Loi sur les semences doivent être strictement respectés lorsque ce produit est utilisé. La semence doit être colorée de façon évidente lors du traitement.

LumiTreo est un traitement aux graines fongicides qui est utilisé dans les installations commerciales de traitement des semences et les traités mobiles avec transfert en circuit fermé seulement. Le traitement des semences à la ferme est autorisé. Le transfert ouvert de LumiTreo n'est autorisé que pour le traitement à la ferme.

Appliquer uniquement dans les endroits où la ventilation est adéquate ou dans les endroits qui sont équipés pour enlever la brume ou la poussière.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

TAUX D'UTILISATION

CULTURE	MALADIES CIBLES (PATHOGÈNE)	TAUX D'UTILISATION mL/140 000 graines (mL/100 kg graines)	TAUX D'UTILISATION mg m.a./graine
Soja	Maladies supprimer : Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée et fonte des semis en post levée causées par <i>Rhizoctonia solani</i> , et <i>Fusarium</i> spp. Pourriture des racines et brûlure des semis causés par <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium</i> spp. Pourriture des semences phytophthoréenne, fonte des semis en prélevée et fonte des semis en post levée (<i>Phytophthora sojae</i>) Pourriture des semences (<i>Penicillium</i> spp. et <i>Aspergillus</i> spp.) Pourriture des semences (<i>Phomopsis longicolla</i>)	7,4 mL de produit /140 000 graines (32,6 de produit mL/ 100 kg de graines)*	0,020**

* Les calculs sont basés sur 140 000 unités de semences = 22,7 kg (50 lb. unité) ce qui équivaut à 6 160 graines/kg.

** LumiTreo à 0,020 mg m.a./ graines taux livre Ipconazole 0,004, Picoxystrobine 0,004, et Oxathiapiprolin 0,012 mg m.a./ graines.

Entreposage de la semence

Les tests en laboratoire et en champs ont démontré que l'application du LumiTreo aux semences de soja ne perturbera pas négativement la germination. Toutefois, étant donné que la qualité de la semence et les conditions d'entreposage de cette dernière sont hors du contrôle de Corteva Agriscience Canada Company, nous ne garantissons pas la capacité de germination des surplus de semences gardés en trop en entrepôt.

Le traitement de la semence endommagée, ou celui de la semence reconnue pour avoir peu de vigueur et une piètre qualité peut aboutir à une germination réduite et/ou une vigueur moindre de la semence et de la plantule. Dans les cas où la qualité de la semence est inconnue, traiter une petite quantité avec le LumiTreo et confirmer que la germination est acceptable, avant de traiter toute la semence.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

Diluer dans un volume suffisant pour obtenir une couverture complète et uniforme.

Les polymères, les colorants, et autres additifs devraient être testés afin de les évaluer en ce qui a trait à leur compatibilité et leur sécurité pour la semence avant de les combiner au LumiTreo.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, noter que LumiTreo contient des fongicides du Groupe 3, 11 et 49. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au LumiTreo et à d'autres fongicides de groupe 3, 11 et 49. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition dans les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le LumiTreo avec des fongicides appartenant à d'autres fongicides du même groupe 3, 11 et 49 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Corteva Agriscience Canada Company en présence d'une baisse possible de sensibilité au LumiTreo chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre (fongicide ou bactéricide) ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance communiquer avec les représentants de Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

181223